

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec l'Orchestre Régional de Normandie

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de prestation musicale avec l'association l'Orchestre Régional de Normandie domiciliée 4, rue de l'Hôtellerie 14120 MONDEVILLE pour une prestation musicale au théâtre l'Eclat le mardi 29 novembre 2022 à l'occasion du concert de Youssoupha pour un montant de 2.640 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 31 mai 2022



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine